

VILLE DE PONTARLIER

REGION DE FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation – Réglementation de la circulation rue de Besançon à compter du mercredi 13 septembre 2017.

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2273-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU les travaux de réfection des enrobés de trottoirs et de la chaussée réalisés 73-75, rue de Besançon par l'entreprise VERMOT SAS, à compter du mercredi 13 septembre 2017,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 – Réglementation de la circulation

A compter du mercredi 13 septembre 2017, 7 h 30 et jusqu'à la fin des travaux, la circulation pourra être réglementée selon les besoins des travaux :

- rue de Besançon : à hauteur des n° 73-75.

ARTICLE 2 -

Les panneaux de signalisation qui découlent du présent arrêté seront mis en place par l'entreprise concernée.

ARTICLE 3 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commissaire de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

1 ex. Arrêté du Maire
1 ex. Police Municipale
1 ex. Police
1 ex. Pompiers
1 ex. CTM
1 ex. VERMOT SAS
1 ex. Pôle Investissement
1 ex. Pôle Citoyenneté

PONTARLIER, le 11 septembre 2017

Le Maire,

Patrick GENRE

